

**PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du 07 juillet 2014 – 20 heures 15
Mairie de MONTLEBON**

Conseillers

En exercice	19	L'an deux mil quatorze, le 07 juillet,
Présents	18	Le Conseil Municipal de Montlebon s'est réuni à la salle du Conseil,
Votants	19	après convocation légale, sous la présidence de Mme Catherine
Absents	1	ROGNON, Maire, pour la session ordinaire du mois de juillet.

Date de convocation : 01/07/2014

Présents : M. Patrick ANDRE, Mme Sylvie ARNOUX, M. Yohann BARTHOD, M. Fabien BEZ, M. Régis BINETRUY, M. Pascal DEJARDIN, M. Jean-Luc DUFFAIT, Mme Lydia GAIFFE, M. Jean GARREAU, Mme Patricia JOUFFRAY, Mme Elsa JULLIARD, Mme Marie-Jo KACZMAR, Mme Nathalie LIMOGE, Mme Sebahat POLAT, M. Jean-Luc PUGIN, Mme Catherine ROGNON, Mme Marie-Pierre ROUGNON-GLASSON, Melle Aline SAUGE, M. David SCHALLER.

Absents : M. Jean-Luc DUFFAIT (procuration à M. Fabien BEZ).

Il a été procédé, conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le conseil ; Mme Sylvie ARNOUX ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

A 20h20, Madame le Maire déclare la séance ouverte

20140707-01 Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 20 juin 2014

Madame le Maire soumet au Conseil Municipal l'approbation du procès-verbal de la séance du 20 juin 2014. Le procès-verbal est adopté à l'unanimité des membres présents et représentés.

20140707-02 Lancement de la consultation pour la maîtrise d'œuvre des travaux de mise en accessibilité de la salle communale de Derrière-le-Mont

Madame le Maire explique au Conseil Municipal la nécessité de procéder au lancement d'une consultation pour la maîtrise d'œuvre des travaux de mise en accessibilité de la salle communale de Derrière-le-Mont. Le montant des travaux est estimé à environ 90 000,00 € HT et celui de la maîtrise d'œuvre à 15 000,00 € HT.

Ces travaux consistent à rendre accessible la salle communale de Derrière-le-Mont, actuellement utilisée par le Foyer de Derrière-le-Mont, aux personnes à mobilité réduite. M. Hervé MONNEY, architecte de Montlebon, avait déjà effectué des esquisses pour ce projet qui lui seront rémunérées.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- DECIDE de procéder à la dévolution de la maîtrise d'œuvre des travaux de mise en accessibilité de la salle de Derrière-le-Mont.
- AUTORISE Madame le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à la consultation.

20140707-03 Décision Modificative n°01 Budget Communal 2014 – Mouvements de crédits en section de fonctionnement

Madame le Maire explique au Conseil Municipal que lors de la préparation budgétaire 2014, il n'a pas été prévu suffisamment de crédits à l'article 673 titre annulé sur exercice antérieur. Par conséquent, il convient de prendre une décision modificative au Budget Communal 2014 de la façon suivante :

- Diminution de crédits à l'article 022 Dépenses imprévues d'un montant de 3 500,00 €
- Augmentation de crédits à l'article 673 d'un montant de 3 500,00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- AUTORISE Madame le Maire à prendre la Décision Modificative n°01 sur le Budget Communal 2014 pour des mouvements de crédits en section de fonctionnement.

20140707-04 Avenant au CDD de 22 heures affecté au service administratif

Madame le Maire explique au Conseil Municipal que pour faire face aux besoins occasionnels durant l'été 2014 au service administratif, dus d'une part aux congés du personnel et d'autre part à la préparation du chantier de réhabilitation de l'aile Est du Cloître, il est proposé d'augmenter le contrat de travail de l'agent sur le poste de 22 heures. Il passerait à 35 heures du 15 juillet au 05 septembre 2014.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- DECIDE d'effectuer un avenant au CDD du 09/12/2013 pour un poste de 22 heures au service administratif, afin de passer la durée hebdomadaire à 35 heures du 15 juillet au 05 septembre 2014.
- AUTORISE Madame le Maire à signer ledit avenant.
- INDIQUE que les crédits nécessaires sont inscrits au Budget Primitif Communal 2014.

20140707-05 Création d'un emploi saisonnier aux services techniques

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal que les collectivités peuvent conclure pour une durée maximale de trois mois, renouvelable une seule fois à titre exceptionnel, des contrats pour faire face à un besoin occasionnel ou saisonnier.

Il propose donc au Conseil Municipal, pour pallier aux absences de personnel durant la période estivale, de créer un emploi occasionnel d'Adjoint Technique de 2ème classe, à raison de 35 heures par semaine.

Trois candidatures répondant au profil nécessaire ont été réceptionnées en mairie. Chacun des candidats effectuera deux semaines aux services techniques municipaux.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- DECIDE de créer un emploi occasionnel, à compter du 15 juillet et jusqu'au 22 août 2014, à raison de 35 heures hebdomadaires, rémunéré sur la base du 1^{er} échelon de l'échelle 3.
- HABILITE Madame le Maire à recruter un agent contractuel pour pourvoir cet emploi.
- INDIQUE que les crédits nécessaires sont inscrits au Budget Primitif Communal 2014.

20140707-06 Saisine du CTP du Centre de Gestion du Doubs pour la réorganisation des services municipaux suite à la réforme des rythmes scolaires

Madame le Maire indique au Conseil Municipal, que suite à la délibération du 02 juin 2014 relative à la mise en place des nouveaux rythmes scolaires à compter de la rentrée de septembre 2014, le service périscolaire et l'école voient leur organisation hebdomadaire modifier.

Par conséquent, il convient de saisir le Conseil Technique Paritaire du Centre de Gestion du Doubs afin de faire valider la nouvelle réorganisation des services municipaux. Composé d'autant de représentants des collectivités que de représentants du personnel, le Comité Technique Paritaire est notamment chargé de rendre des avis relatifs à l'organisation et au fonctionnement des collectivités locales.

Madame le Maire précise que les inscriptions ont pu être faites pour la rentrée prochaine et que la municipalité attend de 15h30 à 16h30 :

- Pour les classes de la Petite section au CP : une trentaine d'enfants par jour dans la salle des fêtes.
- Pour les classes de CE1 au CM2 : une quarantaine d'enfants par jour dans le groupe scolaire Jules Vermot-Gaud.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- DONNE son accord pour effectuer un courrier de saisine du Comité Technique Paritaire du Centre de Gestion du Doubs à propos de la réorganisation des services municipaux suite à la mise en place des nouveaux rythmes scolaires.

20140707-07 Détermination du taux horaire de rémunération pour les enseignants volontaires à l'animation des Temps d'Activités Périscolaires

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal la nécessité de rémunérer les enseignants dans le cadre des activités périscolaires. Etant donné les effectifs attendus, une quarantaine d'enfants de plus de 6 ans par jour, il est nécessaire de recruter au minimum trois personnes pour l'encadrement.

Quatre enseignants du groupe scolaire Jules Vermot-Gaud se sont portés volontaires pour animer les Temps d'Activités Périscolaires pour les plus de 6 ans.

VU le décret n° 2013-77 du 24 janvier 2013 relatif à l'organisation du temps scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires,

VU le décret n° 2013-707 du 2 août 2013 relatif au projet éducatif territorial et portant expérimentation relative à l'encadrement des enfants scolarisés bénéficiant d'activités périscolaires dans ce cadre,

VU le décret n° 66-787 du 14 octobre 1966 fixant le taux de rémunération de certains travaux supplémentaires effectués par les personnels enseignants du premier degré en dehors de leur service normal,

VU l'arrêté du Bulletin Officiel n° 31 du 2 octobre 2010, fixant le taux de rémunération des heures supplémentaires effectuées par certains enseignants pour le compte des collectivités territoriales,

VU les crédits inscrits au Budget Communal 2014,

VU les arrêtés de l'Inspection Académique des quatre enseignants volontaires les nommant dans le grade de Professeur des écoles de classe normale,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 1 abstention et 18 voix pour :

- DECIDE de fixer la rémunération des professeurs des écoles classes normales à 21,86 € brut par heure, à compter du 02 septembre 2014, pour l'encadrement des enfants lors des Temps d'Activités Périscolaires.

20140707-07 bis Détermination du tarif de l'accueil périscolaire de 15h30 à 16h30 à l'école

Madame le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est nécessaire de fixer un tarif de l'heure de Temps d'Activités Périscolaires de 15h30 à 16h30, à partir de la rentrée scolaire de septembre 2014. Il est proposé de fixer le forfait de l'heure de Temps d'Activités Périscolaires à 2,50 € par enfant, sans prorata du quota de garde, ni tarif différentiel selon le quotient familial.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- DECIDE de fixer le tarif de l'heure de Temps d'Activités Périscolaires à 2,50 € par enfant, à compter du 01^{er} septembre 2014.
- AUTORISE Madame le Maire à faire procéder au recouvrement mensuel de cette prestation.

20140707-08 Modification de la durée du temps de travail des agents municipaux affectés aux Temps d'Activités Périscolaires

Madame le Maire explique au Conseil Municipal que suite à la mise en place des nouveaux rythmes scolaires à compter du 02 septembre 2014, il a été proposé à des agents à temps non complet du service périscolaire communal d'effectuer les Temps d'Activités Périscolaires de 15h30 à 16h30.

Les effectifs attendus pour les maternelles et CP étant d'une trentaine d'enfant, il est nécessaire de recruter au minimum trois personnes pour l'encadrement. Trois agents ont acceptés de faire partie de cet encadrement.

Il est donc proposé d'augmenter le nombre d'heures hebdomadaires de trois postes de la manière suivante :

- Poste d'Adjoint Technique de 2^{ème} classe de titulaire à 24,50 heures annualisées : augmentation à 29,50 heures annualisées
- Poste d'Adjoint d'Animation 2^{ème} classe en CDD de 23,50 heures annualisées : augmentation à 28,00 heures annualisées
- Poste d'Adjoint d'Animation 2^{ème} classe en CDD de 13 heures annualisées : augmentation à 15 heures annualisées

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- ACCEPTE l'augmentation du nombre d'heures des différents postes comme ci-dessus.
- DIT que le Comité Technique Paritaire du Centre de Gestion du Doubs sera saisi lors de sa prochaine séance pour valider ces changements.

20140707-09 Vente de terrain d'aisance à M. et Mme Jean-Louis BOLE et à M. Mickaël BOLE, rue de la Vigne

Madame le Maire présente au Conseil Municipal le projet de vente de terrain d'aisance établi par le cabinet BETTINELLI, géomètre à MORTEAU et concernant la demande de M. et Mme Jean-Louis BOLE et de M. Mickaël BOLE d'acquérir du terrain à proximité de leurs parcelles d'habitation.

Il s'agit de :

- 174 m² attenant à la parcelle cadastrée AB 322, sise 8 rue de la Vigne proposés au prix de 50,00 € par m², soit un coût total de 8 700,00 €.
- 93 m² attenant à la parcelle cadastrée AB 37, sise 6 rue de la Vigne proposés au prix de 50,00 € par m², soit un coût total de 4 650,00 €.

Une discussion s'installe au sein du Conseil Municipal. Il est notamment souligné qu'un projet de réaménagement de la voirie est prévue rue de la Vigne dans le cadre des travaux de construction de la Maison de l'Enfance. Le contenu de cet aménagement étant encore à discuter (zone cyclable, élargissement de la voie, ralentisseurs, etc. ?), il est proposé de différer la décision quant aux demandes de M. et Mme Jean-Louis BOLE et M. Mickaël BOLE ultérieurement.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- DECIDE de ne pas donner suite aux demandes de M. et Mme Jean-Louis BOLE et M. Mickaël BOLE, étant donné l'aménagement de voirie prévu dans les mois à venir suite au chantier de création d'une maison de l'enfance rue de la Vigne.

20140707-10 Voiries communales – Rencontre avec Mme Isabelle DREZET du Conseil Général du Doubs

Madame le Maire fait part au Conseil Municipal de la rencontre qui a eu lieu avec Mme Isabelle DREZET, Service Conseil aux Maires et Développement des Territoires du Conseil Général du Doubs, et M. Sébastien MASSEI, du Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et d'Environnement (CAUE) du Doubs début juillet.

La réunion avait pour objet de présenter l'ensemble des projets de voirie à venir au cours du mandat et de réfléchir à en faire un projet global pour la commune.

M. Sébastien MASSEI est intégré au comité de pilotage du Plan Local d'Urbanisme (PLU) afin d'accompagner la commune sur l'ensemble de la procédure.

20140707-11 Complément de la délibération du 08 mars 2014 relative à la vente de terrain d'aisance à M. et Mme Emmanuel ROGNON, rue du Château d'Eau – Servitude de passage

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que Maître Véronique REDOUTEY, qui a la charge de procéder à la vente de terrain d'aisance à M. et Mme Emmanuel ROGNON, a demandé à la commune dans un courrier du 20 juin 2014 de compléter la délibération du 08 mars 2014 relative à cette vente.

Le Conseil Municipal lors de sa séance du 08 mars dernier, a approuvé la vente d'un terrain d'aisance de 77 m² à M. et Mme Emmanuel ROGNON au lieu-dit La Fourgonnière, au prix total de 3 248,00 €.

Il est nécessaire de la compléter en acceptant la servitude de passage au bénéfice de M. et Mme Emmanuel ROGNON à titre réel et perpétuel, gratuitement et dont l'entretien de l'assiette est à la charge des acquéreurs.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- ACCEPTE la servitude de passage au bénéfice de M. et Mme Emmanuel ROGNON.
- DIT que cette servitude est à titre réel, perpétuel et gratuit.
- DIT que l'entretien de l'assiette de la servitude est à la charge des acquéreurs.

20140707-12 Ventes de lots au lotissement communal Champ Prouvet

Madame le Maire présente au Conseil Municipal la liste de nouvelles ventes au lotissement communal Champ Prouvet :

- Lot n°04 – 757 m² - 145 € / m² - à M. et Mme Filipe GOMES DA SILVA pour un total de 109 765,00 €
- Lot n°08 – 762 m² - 165 € / m² - à M. et Mme Mehmet-Ali CEMEN pour un total de 125 730,00 €
- Lot n°17 – 808 m² - 155 € / m² - à M. et Mme Aydin GUGLUOGLU pour un total de 125 240,00 €
- Lot n°33 – 742 m² - 145 € / m² - à M. et Mme Michel METIER pour un total de 107 590,00 €
- Lot n°34 – 720 m² - 145 € / m² - à M. Karim TEBOURBI pour un total de 104 400,00 €
- Lot n°35 – 712 m² - 145 € / m² - à M. Bruno FAUVEL et Melle Céline BAVEREL

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- DONNE son accord pour réaliser les ventes auprès des intéressés tel que décrit précédemment.
- DIT que les frais de géomètre et de notaire sont à la charge des acquéreurs.
- AUTORISE Madame le Maire à signer les pièces administratives et comptables relatives à ces ventes.

20140707-13 Election des membres de la Commission Communale des Impôts Directs

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que l'article 1650-1 du code général des impôts prévoit que dans chaque commune, il est institué une commission communale des impôts directs (CCID) composée du maire et de 8 commissaires pour les communes de plus de 2 000 habitants. La durée du mandat des membres de la commission est la même que celle du mandat du Conseil Municipal.

Il convient donc de procéder à la constitution d'une nouvelle Commission Communale des Impôts Directs de Montlebon. Les 8 commissaires titulaires et les 8 commissaires suppléants sont désignés par la Direction Générale des Finances Publiques de Besançon sur une liste de contribuables, en nombre double dressée par le Conseil Municipal.

Le secrétariat de mairie ayant procédé à la recherche de candidats sur proposition de noms de Madame le Maire et parmi les membres de la précédente commission, il est proposé les commissaires suivants :

Commissaires titulaires :

- M. Jean-Louis PONTARLIER, né en 1949, demeurant 10 rue du Champ Violon à Montlebon,
- M. Carl BOURDENET, né en 1968, demeurant rue de Baillée à Montlebon,
- M. Christophe ANDRE, né en 1976, demeurant 6 rue des Creux à Montlebon,
- M. Pierre REUILLE, né en 1936, demeurant, 29 rue de Chinard à Montlebon,
- Mme Colette MONNEY, née en 1965, demeurant 15 rue de la Fruitière à Montlebon,
- M. Bernard BILLOD, né en 1961, demeurant 14 Le Rondot à Montlebon,
- M. Jean-Paul BILLOD, né en 1964, demeurant 2 Les Fontenottes à Montlebon,

- M. Roland DUCHET-ANNEZ, né en 1950, demeurant 28 rue du Gros Fourg à Montlebon,
- M. Régis BINETRUY, né en 1956, demeurant 18 avenue du Tartre à Montlebon,
- Mme Marie-Jo KACZMAR, née en 1964, demeurant 4 rue du Gros Fourg à Montlebon,
- Au titre des contribuables propriétaires de bois ou forêts, M. Joany ANDRE, né en 1942, demeurant 1 rue du Doubs à Montlebon,
- Au titre des contribuables domiciliés en dehors de la commune, M. Pierre CHEVAL, demeurant 9 rue du Trépied à Morteau.

Commissaires suppléants :

- M. Henri ROGNON, né en 1955, demeurant 17 rue des Coquillards à Montlebon,
- Mme Thérèse NICOLIER, née en 1953, demeurant 5 rue de la Tuilerie à Montlebon,
- M. Didier VERMOT-DESROCHES, né en 1963, demeurant 5 rue de Bellevue à Montlebon,
- M. Antoine PIERRE, né en 1967, demeurant 6 rue de la Combotte à Montlebon,
- M. Jean-Claude MOYSE, né en 1944, demeurant rue de la Vigne à Montlebon,
- M. Noël CHARDON, né en 1936, demeurant 5 rue de Neuchâtel à Montlebon,
- Mme Chanthal PERRIN, née en 1949, demeurant 11 Les Sarrazins à Montlebon,
- M. Sylvain REUILLE, né en 1966, demeurant 1 rue des Epinottes à Montlebon,
- M. Didier BOURDIN, né en 1958, demeurant 16 rue des Coquillards à Montlebon,
- M. Jean-Luc PUGIN, né en 1964, demeurant 27 rue de Bellevue à Montlebon,
- Au titre des contribuables propriétaires de bois ou forêts, M. Jean-François JORIOT, demeurant 29 rue des Cotes à Villers-le-Lac,
- Au titre des contribuables domiciliés en dehors de la commune, M. Maurice THIEBAUD, demeurant 40 rue Cusenier à Etalans.

Madame le Maire précise que ces listes ont été difficiles à constituer et qu'il manque encore 4 noms à chacune d'entre elle. Mais étant donné la nécessité de communiquer une proposition à la Direction Générale des Finances Publiques de Besançon, et en accord avec eux, des listes incomplètes telles que proposées ci-dessus, seront transmises à la DGFIP.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- DONNE son accord pour les listes de commissaires titulaires et suppléants tel que proposé ci-dessus.

20140707-14 Prix nouveau dans le marché de travaux de renouvellement du réseau en adduction d'eau potable du hameau de Derrière-le-Mont

Madame le Maire propose au Conseil Municipal d'ajouter ce point à l'ordre du jour. La proposition est adoptée à l'unanimité.

Madame le Maire présente au Conseil Municipal une proposition de prix nouveau dans le marché de travaux de renouvellement du réseau en adduction d'eau potable du hameau de Derrière-le-Mont :

- Tranchée en terrain ordinaire avec découpe enrobé, remblaiement en 0/31.5 compacté, réfection en enduit bicouche, pose de tuyau fonte DN 60 mm : 82,00 € / mètre linéaire
- Tranchée en terrain ordinaire avec découpe enrobé, remblaiement en 0/31.5 compacté, réfection en enduit bicouche, pose de tuyau fonte DN 100 mm : 89,00 € / mètre linéaire
- Tranchée en terrain ordinaire avec découpe enrobé, remblaiement en 0/31.5 compacté, réfection en enduit bicouche, pose de tuyau fonte DN 125 mm : 93,00 € / mètre linéaire
- Tranchée en terrain ordinaire avec découpe enrobé, remblaiement en 0/31.5 compacté, réfection en enduit bicouche, pose de tuyau fonte isolé DN 125 mm : 117,00 € / mètre linéaire
- Tranchée pour branchement en terrain ordinaire avec découpe enrobé, remblaiement en 0/31.5 compacté, réfection en enduit bicouche, pose de gaine et Pe 25 mm : 76,70 € / mètre linéaire
- Tranchée pour branchement en domaine privé en terrain ordinaire avec découpe enrobé, remblaiement en 0/31.5 compacté, réfection en enduit bicouche, pose de gaine et Pe 25 mm : 78,70 € / mètre linéaire

Il correspond à la réfection de la voirie après travaux, par du revêtement bicouche en lieu et place de l'enrobé. Cette modification est proposée car le revêtement bicouche en raccord sur la voirie est susceptible de mieux tenir dans la durée et notamment de résister aux gelées de la région contrairement à l'enrobé.

Les nouveaux prix feront l'objet d'un avenant 02 avec la société VERMOT, titulaire du marché. Il créera une moins-value d'environ 24 000 € HT par rapport au coût total du marché.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 1 voix contre et 18 voix pour :

- DONNE son accord pour l'avenant 02 au marché de travaux de renouvellement du réseau d'adduction en eau potable du hameau de Derrière-le-Mont pour la validation de prix nouveaux.
- AUTORISE Madame le Maire à signer l'avenant.

20140707-15 Maîtrise d'œuvre des travaux de réalisation d'un terrain synthétique communal

Madame le Maire propose au Conseil Municipal d'ajouter ce point à l'ordre du jour. La proposition est adoptée à l'unanimité.

Madame le Maire présente au Conseil Municipal la proposition de prix du bureau d'études ISAP pour la maîtrise d'œuvre des travaux de réalisation d'un terrain synthétique communal :

- Phase 01 : assistance suivi des travaux : 4 350,00 € HT
- Phase 02 optionnelle : suivi administratif et financier pour les 3 lots du marché : 7 330,00 € HT

Madame le Maire explique que la commune cherche déjà des fonds supplémentaires pour permettre le financement de ce projet. Il s'avère difficile d'effectuer une dépense nouvelle sur ce dossier. Néanmoins, le suivi des travaux étant à la fois important et technique, il est proposé au Conseil Municipal de faire appel aux services et compétences du personnel de la commune de Morteau, partenaire dans le projet.

Madame le Maire de Morteau a donné son accord pour la mise à disposition d'un responsable des services techniques pour une trentaine d'heures dans le suivi du chantier.

Il est proposé de créer une commission d'élus pour l'accompagner. Les membres proposés sont : M. Fabien BEZ, responsable de la commission, M. Jean GARREAU, M. Jean-Luc DUFFAIT, M. Régis BINETRUY, M. Jean-Luc PUGIN et Mme Catherine ROGNON.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- DONNE son accord pour faire appel à un responsable des services techniques de la ville de Morteau pour effectuer la maîtrise d'œuvre des travaux de réalisation d'un terrain synthétique communal.
- DONNE son accord pour la constitution d'une Commission Terrain Synthétique tel que ci-dessus pour assurer le suivi du chantier.

Une première réunion de la commission aura lieu dans les jours à venir avec l'agent de Morteau désigné.

DIVERS

20140707-16 Panneaux de voirie

Madame le Maire fait part au Conseil Municipal de sa volonté de faire changer ou ajouter des panneaux de voirie à certains endroits stratégiques de la commune tel que la rue de Chinard, pour un montant total de 1 571,31 € HT, soit 1 885,57 € TTC.

20140707-17 Demande d'achat de bâtiment communal

La commune a reçu par courrier du 11 juin 2014, une demande de Mme Marie BOURDENET NICOLLE pour l'achat du bâtiment des pompes Sur le Fourg.

Madame le Maire propose de ne pas donner suite à la demande de Mme BOURDENET NICOLE afin de conserver et préserver au mieux le patrimoine de la commune. Il est précisé que le bâtiment abrite du matériel associatif.

La pétitionnaire effectuant des plantations autour de ce bâtiment, il lui sera demandé dans le courrier réponse, de limiter ces interventions sur le bâtiment.

20140707-18 Prochain Conseil Municipal

La date de la prochaine séance du Conseil Municipal est fixée au lundi 25 août 2014 à 20h15.

La séance est levée à 23h10.

Le Maire
Catherine ROGNON

